

Méthodes et organisation de la sélection participative

Bob Brac de la Perrière¹ et Dominique Desclaux²

¹ Confédération paysanne, 1 rue du Plat, 34980 Combaillaux ; dombrac@mnet.fr

² INRA-UMR Diversité et génome des plantes cultivées, domaine de Melgueil, 34130 Mauguio ; desclaux@ensam.inra.fr

Un mois avant la tenue du séminaire d'Angers, les animateurs de ce carrefour ont adressé une grille d'analyse de projet de sélection participative aux divers intervenants de la session 4, impliqués dans des programmes de sélection participative (voir en annexe).

Sur la base des grilles complétées par A. Machado et V. Chable, quelques pistes de discussions ont émergé afin d'alimenter les débats durant le carrefour.

Le déroulement des débats

Une trentaine de personnes ont participé à ce carrefour. Un tour de table a permis de mettre en évidence les raisons de l'intérêt porté par chaque participant au thème proposé. Parmi ces raisons, quelques mots ou phrases clés sont plus fréquemment évoqués : « curiosité », « actualisation d'informations sur les initiatives de SP en France », « valorisation des savoir-faire des paysans », « ras-le-bol du diktat des firmes semencières », « variétés non adaptées », « a-t-on besoin de la recherche ? », « intérêt pour la biodiversité », « reconnaissance du travail de conservation et sélection des agriculteurs », « marchés alternatifs », « éthique », « articulation Nord et Sud »...

Devant ce foisonnement d'attentes, débordant parfois vers des thèmes abordés par les autres ateliers, Bob Brac de la Perrière a rappelé la dynamique de la réflexion sur la sélection participative en France initiée par le réseau Semences paysannes (RSP). En effet, il y a un an, en mai 2004, une journée de travail avait été organisée par le RSP à la Ferme du Moulon de l'INRA, à Gif-sur-Yvette sur le thème « Sélection participative : à la jonction entre sélection paysanne et amélioration des plantes ». Ceci avait permis, pour la première fois en France, à des organisations paysannes et à des chercheurs de mettre à plat leurs constats et leurs attentes. Un constat commun a été fait, à travers leurs expériences et leurs résultats, des limites de la sélection conventionnelle du point de vue de la diversité des variétés et des cultures, de la qualité des produits ainsi que de l'adaptation aux terroirs et aux systèmes agraires. L'hyper-spécialisation des variétés pour une agriculture industrielle, même raisonnée, ne satisfait pas les besoins actuels de nombreux paysans et de nombreux consommateurs. Ce constat est d'autant plus flagrant pour les agricultures autonomes, paysannes, biologiques, à faible niveau d'intrants, vivrières (ou chez les cultivateurs « amateurs » en Occident), dans les terroirs difficiles ou pour des marchés nouveaux.

Mais le concept de sélection participative, bien qu'il ait été largement utilisé au cours de ces trois dernières décennies, en particulier dans les pays du Sud où le développement participatif devait résoudre les conflits des initiatives autoritaires post-indépendance, demeure ambiguë et source de profondes controverses entre chercheurs et organisations paysannes. Il ne suffit pas de dire ou d'écrire que l'on fait de la sélection participative, ni de proposer à des paysans de tester ou de diffuser des variétés qui ont été sélectionnées hors de leurs champs, il faut expliquer comment la participation se fait. Et là les paysans et les agronomes ont des choses différentes à dire, des expériences à livrer, des besoins à exprimer.

Après un tour d'horizon des expériences internationales de sélection sur l'amélioration des plantes et les semences, des besoins en recherche exprimés par les paysans et des collaborations paysans-chercheurs entamées en France par le réseau Semences paysannes (RSP), les participants avaient défini ce qu'ils entendaient par sélection participative ainsi que les modalités des collaborations paysans-chercheurs que cela sous-entend. Cette mise en commun des pratiques et cette réflexion interne sont considérées aujourd'hui comme indispensables pour rendre plus efficace les travaux de terrain et pour apporter une contribution positive dans les débats nationaux qui se dessinent avec la

recherche agronomique. Trois questions étaient ressorties dans les conclusions de cette journée, qui vont servir d'amorces aux débats du carrefour :

- Le chercheur est-il un acteur pertinent pour la sélection participative ? Il a été dit : « on n'a pas besoin de chercheurs », ou encore « on a besoin des chercheurs à certaines conditions ». Il faut que le groupe réfléchisse sur une charte de conduite pour reconsidérer la position du chercheur, faire évoluer les rapports ;
- Peut-on imaginer faire de la sélection participative sans approche globale ? Si cela n'est pas possible, il faut procéder différemment, mettre en place des dispositifs pour appréhender la globalité, il faut faire intervenir d'autres acteurs et des instances de négociation adaptées ;
- Comment régler la question des droits de propriété intellectuelle en amont et non après la réalisation des projets ? Il faut éviter de remettre la question à plus tard. Ce n'est pas une question annexe et anodine, il faut la traiter simultanément avec le reste.

Principaux constats et points d'accord

Certaines similitudes ont pu être relevées entre les différents programmes de sélection participative dans lesquels sont impliqués les participants à cet atelier. Ces programmes de sélection participative démarrent souvent sur la base d'un constat fait par les organisations paysannes, celui d'une inadéquation de l'offre variétale avec les objectifs des agricultures paysannes. Ils représentent une succession d'étapes importantes, à gérer dans la durée, qui ont été débattues.

La constitution d'un groupe de travail, première étape indispensable

Elle se fait souvent dans un premier temps sans la recherche, puis la phase de contact avec les scientifiques est généralement informelle, sur la base de liens préexistants. Des participants font état de la difficulté de passer ensuite à une phase de contractualisation qu'ils jugent pourtant indispensable : « méfiance par rapport à l'institution INRA », « contractualiser avec l'INRA, c'est différent que de travailler avec un chercheur INRA », « on veut travailler avec la recherche, mais les chercheurs ne sont pas forcément des copains ». Ainsi, le groupe formel qui va mettre en œuvre la sélection participative – communautés agricoles et équipes de recherche auxquelles peuvent être associés d'autres acteurs de l'interprofession – nécessite des bases de confiance, avec une éthique commune (bio, paysanne, etc.). Il semble qu'un cadre de discussion avec la recherche soit nécessaire.

Contrats et éthique

Contrats et éthique sont les deux termes autour desquels se sont cristallisées les discussions. Certains participants, déjà engagés dans des groupes de sélection participative basés sur la confiance, ne ressentent pas le besoin d'un contrat formel. Après l'évocation d'une dérive possible de projets de sélection participative pour servir des intérêts particuliers – si par exemple des entreprises semencières privées sont susceptibles de se lancer dans des projets de sélection participative afin d'accélérer la diffusion de leurs variétés – un consensus s'est fait sur la nécessité d'un contrat accepté et signé par l'ensemble des acteurs du projet de sélection participative. Il peut être établi entre institutions, entre une organisation paysanne et une institution de recherche par exemple, ou même entre les personnes dans la communauté des agriculteurs. Il doit faire état notamment d'une charte éthique ou d'un code de conduite, constituant un cadre de fonctionnement accepté par tous. Cette charte peut être mise en place à différents moments du programme et est spécifique de chaque groupe. Elle paraît à certains comme un préalable indispensable à tout démarrage de projet de sélection participative. Certains groupes se sont même constitués autour de chartes éthiques : « les paysans sont au service de la population, les chercheurs sont au service des paysans », « logique du don de semences », « absence de revendication de droit de propriété sur les variétés », etc. Pour d'autres, ce cadre éthique se développe au cours du projet. La charte va ainsi définir, en particulier, le statut des produits issus du programme de la sélection participative sans objectif de profit, ni d'appropriation privée par les droits de propriété intellectuelle.

D'une manière plus large, la charte des Agricultures paysannes récemment élaborée par la Confédération paysanne, à travers un long processus consultatif et des débats sur tout le territoire national, peut servir de référence de base aux chartes spécifiques de la sélection participative.

Ainsi, consacrer du temps à cette première étape d'un projet de sélection participative qu'est la constitution du groupe, sa forme d'organisation, l'identification des valeurs qui réunissent les gens, paraît indispensable pour asseoir les étapes suivantes du projet dans le long terme.



Dessin de Rouso, paru dans *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 11, p. 32.

Diagnostic, objectifs, stratégies

Il s'agit des étapes qui suivent la phase de constitution du groupe. Ces étapes englobent la définition des objectifs du projet. Outre l'objectif de création variétale, souvent lié à une urgence, en l'absence de variétés adaptées qui posent, selon les contextes, soit le problème de la pérennité de la culture, soit celui de la malnutrition, il semble indispensable d'identifier des objectifs à plus long terme et, notamment, d'ordre sociologique. D'après Altair Machado, 90 % des projets de sélection participative au Brésil se sont arrêtés en cours de route par manque d'objectifs plus ambitieux que la simple création de variétés. Ceux qui ont atteint leur but avaient une démarche plus globale, d'aide à la formation, de réinsertion professionnelle, etc., issue d'un diagnostic général de la situation.

Ce diagnostic participatif nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs et de chercheurs de plusieurs disciplines afin de définir le contexte environnemental et social du projet. Il devra notamment faire mention, le cas échéant, du niveau d'érosion génétique et des attentes de la ou des communauté(s) locale(s) et des organisations sociales impliquées ou susceptibles d'être « impactées » par le projet. De ce diagnostic découleront les stratégies à mettre en œuvre et leurs impacts potentiels. Quels effets aura le programme de sélection participative sur l'érosion biologique, sur le niveau de vie des communautés ? Il est, pour ce travail, indispensable qu'au sein de l'institut de recherche, les personnes capables de collaborer au diagnostic et éventuellement à la suite du projet, soient rapidement identifiées.

Parmi ces stratégies et du fait de l'approche globale, la formation et la sensibilisation des acteurs sont des étapes importantes pour une mise à niveau et une compréhension commune du programme. En effet, les acteurs des projets de sélection participative ont souvent des connaissances spécialisées et compartimentées, et un processus d'apprentissage mutuel doit être envisagé dans la durée.

Les phases d'exécution du projet

Après les étapes préalables d'identification conjointe des méthodes et organisations à mettre en place, il s'agit ici de mettre en œuvre le projet de sélection participative. Ces projets se veulent, en général, innovants ; l'idée est de « stimuler la créativité des paysans » et les participants à l'atelier souhaitent

« un minimum de sélection », « ne pas refaire de la sélection comme avant ». Pour la sélection participative, il ne s'agit donc plus de sélection classique mais d'un accompagnement et d'une orientation de l'évolution des plantes permettant une « co-évolution ». Les besoins en nouvelles semences sont définis selon des critères différents de ceux généralement mis en avant par la sélection classique : il faut qu'elles soient adaptées à l'objectif éthique (pouvoir être partagées et ressemées), aux modes de culture (biologique, associée). Il faut que les variétés produites permettent l'augmentation de la valeur ajoutée pour les petites fermes et qu'elles limitent les coûts des semences (30 à 40 % du prix de la récolte dans le cas du maïs et du tournesol). Les méthodes utilisées doivent être en cohérence avec le résultat que l'on souhaite et les objectifs affichés. Ainsi, la sélection massale est la plus fréquemment citée dans ce carrefour et des mots et concepts comme « sélection instinctive » sont proposés.

Le besoin de collaboration avec les chercheurs est mis en avant pour « dégrossir », « aller plus vite », « accompagner » les projets de sélection participative. La stratégie qui doit permettre de mobiliser la recherche pour la sélection participative comporte plusieurs initiatives encourageant la venue des chercheurs dans les champs, montrant ainsi la nécessité d'une recherche systémique. Or, à ce niveau, il existe actuellement une inadéquation entre les objectifs de la Confédération paysanne qui relèvent d'une approche globale et les programmes de recherche très sectorisés de l'INRA. Ainsi, les thèmes de recherche doivent pouvoir évoluer, tout d'abord en favorisant le décloisonnement des disciplines et en modifiant les rapports chercheurs-paysans. De nouveaux types de relation et d'interactions permettront d'envisager de nouvelles voies de sélection. De nombreux axes ont été abordés : l'évaluation de l'intérêt des variétés populations pour les fermes, l'analyse de la qualité des grains par rapport aux objectifs de transformation, la recherche dans les savoir-faire des paysans des pratiques innovantes, etc.

Mobiliser la recherche, ce peut être prendre conscience de l'intérêt de valoriser les savoirs et idées des paysans, aider les chercheurs à acquérir des résultats fiables dans les champs des paysans ; ce peut être aussi la reconnaissance institutionnelle du bien-fondé d'évaluer les chercheurs non seulement sur les publications scientifiques mais aussi sur les travaux de terrain.

Enfin, la dernière étape concerne la diffusion de la variété. Le cadre réglementaire de propriété intellectuelle des variétés végétales ne convient pas à de nombreux projets de sélection participative dont la charte éthique est basée sur la non-appropriation du vivant. L'étude de l'évolution du cadre réglementaire en sélection végétale apparaît comme une priorité. Il est important d'intégrer la dimension sociale dans le procédé d'inscription en tirant les leçons de la monopolisation du contrôle sur la sélection animale.

En conclusion

Un projet de sélection participative se conçoit dans la durée. Bien que les objectifs pragmatiques - l'obtention de variétés adaptées aux attentes - nécessitent une résolution à relativement court terme, des objectifs procéduraux, liés à l'organisation sociale du groupe, sont à gérer dans le long terme. Il ne paraît pas souhaitable, d'après quelques cas de sélection participative discutés lors de cet atelier, de maintenir la constitution du groupe dans son intégralité. Il est ainsi tout à fait concevable que certains acteurs se retirent du projet, lorsque les objectifs pragmatiques ont été atteints par exemple, et laissent le groupe évoluer vers une nouvelle configuration ■

Annexe

Document préparatoire envoyé aux différents intervenants de la session 4 sur la sélection participative

Sélection Participative – Document préparatoire

Dans le cadre du séminaire co-organisé par l'INRA et la Confédération paysanne, nous sommes chargés d'animer le carrefour sur les « méthodes et organisation de la sélection participative ». Afin d'introduire le débat, nous souhaitons repartir des expériences de sélection participative que vous présenterez lors de la 4^{ème} session. Merci de bien vouloir compléter les questions ou grilles ci-dessous qui serviront de base commune pour amorcer la discussion.

En considérant qu'un schéma de sélection peut schématiquement être divisé en 5 étapes, merci de préciser pour chaque étape, quels acteurs interviennent (chercheurs, agriculteurs, autres acteurs (à préciser)), le lieu de l'intervention et quel partage des rôles. En d'autres termes : Quoi ? Qui ? Où ? Comment ?

Les 5 étapes :

- Élaboration du cahier des charges ;
- Création de la variabilité ;
- Sélection ;
- Évaluation du matériel ;
- Diffusion.

Élaboration du cahier des charges

Qui l'élabore ?

Qu'intègre-t-il ?

- Objectifs (les détailler) ;
- Critères de sélection (préciser) ;
- Rôle des acteurs ?
- Indicateurs (lesquels ?)
- Avez-vous défini entre paysans et chercheurs un code de conduite, une charte éthique ?
- Pouvez-vous en donner les éléments essentiels ?
- Quelles sont les instances de négociations du dispositif mis en place ?
- L'approche globale dans laquelle s'insère cette activité de sélection a-t-elle été discutée en amont ?

Création de variabilité génétique et sélection

Merci de compléter ce tableau en précisant les acteurs impliqués dans chaque étape et où cela se passe.

ETAPES	LIEU	ACTEURS
<p>Avez-vous mis en place des comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'agrément de protocoles - pour la coordination <p>Quels outils utilisez vous ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accélération de générations (contre-saison) <input type="checkbox"/> Haploïdisation <input type="checkbox"/> Culture d'embryon <input type="checkbox"/> Réseau multilocal <p>Quelles ressources génétiques de base ?</p> <p>Pour les rassembler, avez-vous procédé à une structuration ou caractérisation du milieu pour les prospections ?</p>		

Création de variabilité génétique et sélection

(suite)

ETAPES

LIEU

ACTEURS

Qu'utilisez vous ?

- Variétés locales (prospections/collectes)
- Matériel exotique (issu des banques de gènes)

Pour les caractériser : pouvez vous préciser les critères ?

- les critères agromorphologiques
- les critères gustatifs et pour la transformation
- autres critères qualitatifs
- les marqueurs moléculaires

Pour les maintenir :

- Régénération de la collection
- Multiplication

Création de variabilité

- Étude de la variabilité pour les caractères agronomiques, technologiques en fonction des objectifs définis
- Choix des géniteurs
- Réalisation des croisements

Création variétale

- Étude des descendance
- Méthodes de sélection (préciser)

Évaluation du matériel sélectionné

Comment ?

Où ?

Par qui ? (acteurs)

Rôle de chaque acteur

Diffusion des variétés

Parmi les critères listés ci-dessous, lesquels utilisez-vous pour apprécier la diffusion ? Merci de préciser si vous utilisez d'autres critères.

A– Dynamique socio-économique du secteur semencier

Tester l'acceptabilité des variétés par les paysans

Analyse des circuits informels de semences

Analyse des circuits formels de semences existants

Éventualité d'un système novateur de diffusion des semences

La diffusion a-t-elle été agréée avec les partenaires, et à quelle échelle ?

B- Produire la semence

Qui va produire (à différents niveaux) ?

Quel est le statut juridique de la semence (droit de propriété intellectuelle)?

Qui va vérifier la qualité ?

Vendues ou données à quel prix ?

Quantité de semences prévues pour la diffusion

Les paysans associés tirent-ils un bénéfice de la surproduction et de la diffusion des nouvelles variétés issues de la sélection participative ?

Formation des producteurs de semence

C- Diffusion de l'information

Analyse des systèmes d'information existants

Qui produit l'information sur les variétés et avec quel budget ?

Les noms de variétés ont-ils été attribués de façon participative ?

Catalogue participatif

Média radio télévision

Presse écrite

Vitrines variétales et parcelles de démonstration

Visite inter paysanne

Une étude d'impact est-elle envisagée ?

Si oui, par qui a-t-elle été commanditée ?

Qui la réalise ?

Qu'intègre-t-elle ?

Quelques exemples :

- le niveau d'appropriation/adoption en terme quantitatif (surface emblavée, nombre de producteurs, etc.) : approche enquête, validation échantillonnage, etc.
- le niveau de satisfaction (qualitatif) : enquête de satisfaction des utilisateurs et des acteurs de la filière (jusqu'au consommateurs ?)
- impact sur la diversité génétique existante
- impact vis-à-vis de l'accès aux ressources génétiques
- impact sur les systèmes agraires
- impact environnemental
- impacts sociaux-économiques
- autres : à préciser